

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2012

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Christine LE FUR, Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Bernard BLINEAU, Gabriel ROUSSET, Etienne BIED-CHARRETON, Joël FORTUNIER, Claude BOURDELLE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, M. Jean-Paul DUBOURGNON.

Absents excusés : MM. Yves DEGOUT, Jacques BRUNEL, Bernard MALLET qui ont respectivement donné procuration à MM. Bernard Blineau, Denis Tamain et Gérard Delaire.

Absent : M. Christian CHARRIERE.

Monsieur le Maire présente les condoléances de l'Assemblée à M. Joël FORTUNIER pour le décès de son père et à M. Jacques BRUNEL pour le décès de sa belle-mère. Puis il félicite Mme Marie-Pierre REYNAUD pour la naissance de son petit-fils Antoine.

Il précise que de nombreuses personnes n'ont pas reçu le bulletin municipal de juillet et elles peuvent le retirer en mairie.

Puis abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- approuve le marché avec l'entreprise SCREG pour les travaux de voirie de la Rue de la Gare ;
- décide que la subvention du Conseil général, non utilisée pour les travaux de voirie de la Rue de la Gare, soit affectée à la réfection des voies : Rue des Tilleuls, Rue de la Provende et éventuellement Montée des Sorbiers ;
- décide d'affecter la somme versée par le Casino au titre du prélèvement à employer à la réfection de la voirie Rue de la Gare, contiguë au casino ;
- approuve l'avenant établi pour modifier l'article 5 du cahier des charges du casino afin de le rendre plus précis ;
- approuve, dans le cadre du lotissement de La Provende, l'acquisition de la parcelle D 982 appartenant aux conjoints DEVILLAS et autorise le Maire à acheter la parcelle D 513, propriété des conjoints MEZZACASA ;
- décide d'opter à la TVA pour ce lotissement ;
- retient M. Yves PERRET, en qualité d'architecte DPLG, pour l'opération : aménagement d'un cabinet vétérinaire au 22 Rue de la Chana ;
- approuve la convention d'occupation à titre précaire d'une partie des locaux sis au 20 Rue de la Chana par la Clinique vétérinaire DELACROIX et fixe le montant du loyer mensuel ;
- approuve le dossier de déclaration préalable aux travaux de création d'un accès à l'église afin d'accueillir les handicapés et les personnes à mobilité réduite ;
- institue un forfait de 15 € pour frais de fermeture et d'ouverture d'un compteur d'eau ;
- décide de facturer les abonnements d'eau et d'assainissement, en cas de départ d'un abonné au cours de l'année, au prorata du nombre de jours d'occupation du logement ;
- fixe à 1 400 € la Participation à l'Assainissement Collectif ;
- approuve plusieurs modifications budgétaires pour des travaux à l'église, les périmètres de protection des captages, l'extension des réseaux d'électrification et l'achat de panneaux signalétiques ;
- approuve les travaux d'aménagement du local du secours catholique et inscrit des crédits pour cette opération ;
- est informé du projet d'extension du magasin Intermarché ;
- décide, suite à une demande d'un particulier, de soumettre à l'enquête publique le projet de cession de la parcelle cadastrée section E n° 9 au lieudit « Le Vimort » ;
- sollicite, auprès du Conseil général, le déclassement de la voie desservant l'intérieur du village du Vimort ;
- approuve l'acquisition d'une petite partie de la parcelle G 612, dans le cadre du captage des Baraques ;

- approuve une convention, établie avec un agriculteur, pour l'exploitation du terrain situé à l'arrière de la salle des fêtes, défriché à l'occasion de la Fête du Lait ;
- considère les créances transmises par le Trésor Public comme irrécouvrables ;
- autorise le Maire à procéder à l'encaissement de recettes provenant des assurances ;
- accepte de rembourser à un agent la moitié des frais engagés au titre de sa formation permis de conduire poids lourds ;
- prend acte de la dissolution du Syndicat de Télévision et accepte les conditions quant à la répartition de l'actif ;
- reçoit plusieurs informations au titre de la vérification annuelle des extincteurs, de l'enquête publique qui débute le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour la cession de terrain à Vérines, du montant des recettes du casino, d'un courrier de l'Association des Maires de l'Arrondissement de Montbrison ;
- évoque divers sujets : étude pour réduire les ordures ménagères, fuite d'eau au collège, gestion du local du secours catholique, passages pour les piétons et accès des trottoirs à tous, problème d'égout à la salle des associations, fête du lait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.